

# AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

## **NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITE CONCEDANTE :**

Ville de Wissembourg

BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

Points de contact : service juridique

Téléphone : 03 88 54 87 71

Courriel : [juridique@mairie-wissembourg.fr](mailto:juridique@mairie-wissembourg.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

## **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://alsacemarchespublics.eu>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au point de contact sus mentionné

Les candidatures et les offres doivent être envoyées au point de contact sus mentionné.

## **INTITULÉ :**

Délégation de service public relative à la gestion d'une fourrière automobile

## **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations concernent :

L'enlèvement des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes pour mise en fourrière

Le gardiennage des véhicules

Le classement des véhicules, le cas échéant par un expert agréé

La restitution des véhicules

La mise à disposition des véhicules pour leur destruction par une entreprise habilitée

Le service sera exploité dans les conditions fixées par le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants. Les prestations attendues du délégataire et les conditions d'exploitation sont précisées dans les documents de la consultation.

## **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

La concession sera attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation

## **DUREE DE LA CONCESSION**

5 ans

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Une lettre de candidature, datée et signée, permettant d'identifier le candidat et mentionnant notamment la forme juridique de ce dernier
- Une description détaillée du candidat: moyens humains et matériels, extrait des bilans et compte de résultat des trois dernières années

- Un extrait KBIS datant de moins de 3 mois (pour les personnes morales).
- Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat atteste :
  - qu'il ne fait pas l'objet d'une exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue à l'article 39 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et ses aptitudes exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance susvisée sont exacts.
  - qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant (conformément à l'arrêté du 25 mai 2016)
- L'attestation d'assurance
- Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire la copie du ou des jugement(s) prononcés à cet effet

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIATURES ET DES OFFRES :**

Vendredi 9 juin 2017

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La présente délégation est soumise aux conditions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 et notamment de son article 10 1°.

**DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 19 mai 2017**